

Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes, Pédicures-podologues, Orthophonistes et Orthoptistes



6 place Charles de Gaulle 78882 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex



EDITO

L'exercice 2020 a été fortement marqué par la crise sanitaire du COVID-19 et ses impacts.

Tout d'abord impacts sur les revenus des affiliés, avec des aménagements dans le recouvrement des cotisations et le versement d'aides financières sur demande pour aider les cotisants.

Impacts également sur le fonctionnement des équipes de la CARPIMKO avec l'activation d'un plan de continuité d'activité et la mise en place du travail à distance. La gestion des impacts financiers de la crise économique a nécessité un pilotage affiné de la trésorerie, un reporting accru aux autorités de tutelles et une très forte sollicitation des affiliés (demandes de lissage, de délais, forte charge téléphonique et mails...).

Les travaux du Conseil d'Administration et des différentes Commissions représentant les affiliés se sont maintenus en visioconférence.

En parallèle, la CARPIMKO a poursuivi l'optimisation de ses modes de contact avec ses assurés grâce à une mise à jour de son site Internet, davantage de démarches disponibles en ligne et la possibilité d'adresser des documents mais aussi en développant des rendez-vous téléphoniques.

Des dépliants thématiques visant à mieux faire connaître les services de la CARPIMKO ont été mis en ligne et une étude sur la pénibilité des métiers des auxiliaires médicaux libéraux a été réalisée à la demande du Conseil d'Administration, relayée auprès des médias et institutionnels.

Enfin l'année 2020 a été celle de la préparation du déménagement des locaux de la CARPIMKO, qui aura lieu fin 2021, dans un nouveau bâtiment toujours situé sur Saint-Quentin-en-Yvelines.



Muriel MULLER DE TANNEGG - Directrice

SOMMAIRE

Le fonctionnement	05	06		
de la CARPIMKO	Les missions	La gouvernance		
I	08	10	11	
Les faits marquants 2020	La crise sanitaire et ses conséquences	De nouveaux services pour les retraités	Une offre de service en évolution	
	13	14	15	
V	Le recouvrement des cotisations	Les chiffres clefs	Les cotisants	
L'activité 2020	17	20	21	
	Les retraités	Les prestataires du régime Invalidité-Décès	Les bénéficiaires de l'action sociale	
Les résultats 2020	24	25	26	27
Les résultats ZUZU	Bilan 2020	Compte de résultat de l'exercice 2020	Les résultats techniques	La gestion des réserves financières





Les missinns

La Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédicures-Podologues, Orthophonistes et Orthoptistes (CARPIMKO) est **un organisme de sécurité sociale chargé d'une mission de service public**, sans but lucratif, sous tutelle administrative du ministère des solidarités et de la santé.

Elle gère 3 régimes de retraite (le régime de base est géré pour le compte de la CNAVPL) et 1 régime de prévoyance, tous obligatoires et en répartition.

La CARPIMKO a pour missions de :

- Recouvrer les cotisations des régimes de retraite et d'invalidité
- · Liquider et verser les droits à la retraite des affiliés et de leurs ayants droit
- D'attribuer et verser des prestations aux affiliés en cas de maladie, de grossesse pathologique ou à risques, d'invalidité
- D'attribuer et verser des prestations aux proches d'un affilié en cas de décès
- D'accompagner les affiliés tout au long de leur carrière libérale notamment en cas de difficultés, via les aides financières du Fonds d'Action Sociale.

La retraite des auxiliaires médicaux :



La prévoyance des auxiliaires médicaux :

Jusqu'au 90º jour d'arrêt maladie		À partir du 91° jour d'arrêt de travail ou en cas de décès
Pas d'indemnisation de la part de l CARPIMKO.	•	Prestations incapacité ou invalidité (indemnités journalières ou rentes et compléments : majorations pour conjoint ou enfants à charge).
	•	Prestations en cas de décès (capital décès, rente de survie au conjoint,

rente d'éducation aux orphelins)

Le Fonds d'Action Sociale :

Des aides sont accordées en fonction de la situation des affiliés: santé, maintien à domicile et adaptation de l'habitat, financement d'une aide ménagère, hébergement en maison de retraite, lors de circonstances exceptionnelles comme des catastrophes naturelles etc.

La gouvernance

La CARPIMKO est gérée par un Conseil d'administration composé de :

- 20 membres titulaires et leur suppléants élus parmi les cotisants ;
- 2 membres titulaires et leur suppléants élus parmi les retraités.

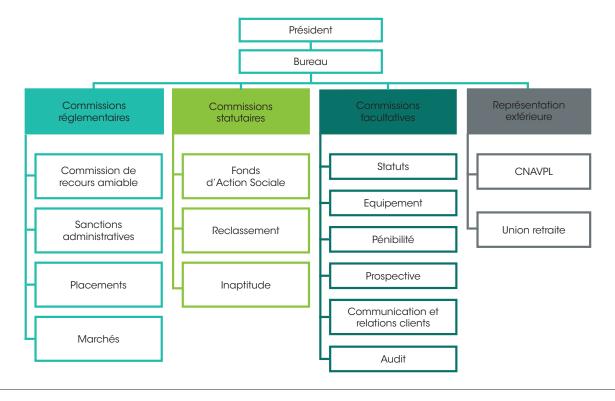
Le Conseil d'Administration est chargé :

- De nommer le directeur et le directeur financier et comptable
- D'élire les membres du bureau et des différentes commissions
- D'établir les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la CARPIMKO
- De voter les budgets (sauf celui du régime de base) sur proposition de la direction
- De voter les règles régissant le régime complémentaire et le régime invalidité-décès
- D'approuver les comptes annuels

Les décisions du Conseil d'Administration, avant d'être appliquées, doivent avoir reçu l'agrément des autorités de tutelle.

Activité 2020 :

- 5 réunions du Conseil d'Administration
- 7 réunions du Bureau
- 5 réunions de la commission de recours amiable qui a examiné 174 dossiers
- 1 commission d'audit
- 1 commission d'équipement
- 6 réunions du Fonds d'action sociale pour 680 demandes d'aide
- 2 commissions d'inaptitude pour 4 dossiers
- 6 commissions de placement
- 2 commissions des marchés qui ont attribué 3 marchés publics
- 4 commissions Pénibilité
- 3 commissions Communication





La crise sanitaire et ses conséquences



La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a touché l'ensemble des cotisants affiliés à la CARPIMKO. En fonction des professions, certains ont été amenés à travailler en première ligne auprès des patients, d'autres ont été contraints de suspendre pendant de longues semaines puis d'adapter leur activité d'auxiliaire médical libéral.

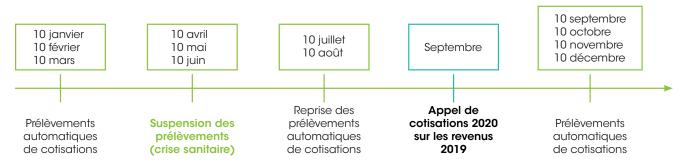
Le Conseil d'administration de la CARPIMKO a pris, au cours de cette crise, différentes mesures de soutien aux cotisants dans un esprit de responsabilité et d'équité.

Par ailleurs, grâce à une organisation inédite, la CARPIMKO a poursuivi pendant toute cette période sa mission de service public et notamment le traitement des dossiers retraite, maladie ainsi que le versement des prestations aux affiliés.

Adaptation des prélèvements de cotisations en 2020



Pour les cotisants en prélèvement automatique mensuel :



Le montant de cotisations restant dû a été lissé sur les quatre derniers prélèvements de l'année 2020.



Pour les cotisants en prélèvement automatique semestriel :

Le calendrier de paiement des échéances semestrielles a été adapté pour tenir compte des éventuels problèmes de trésorerie.

Prélèvement semestriel prévu avant crise sanitaire	Prélèvement semestriel modifié après crise sanitaire
25 mars 2020 : 50 % des cotisations de l'année 2019	25 juin 2020 : 25 % des cotisations de l'année 2019
25 septembre 2020 : solde des cotisations de l'année 2020	25 septembre 2020 : 25 % des cotisations de l'année 2020
	25 octobre 2020 : solde des cotisations de l'année 2020

La crise sanitaire et ses conséquences



Pour les cotisants réglant par virement :

La demande d'acompte de mars pour le règlement des cotisations 2020 a été automatiquement suspendue.

Aide financière exceptionnelle liée au COVID-19

Afin d'aider les affiliés à jour de leurs cotisations à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire du COVID-19 (baisse de revenus), le Conseil d'administration de la CARPIMKO a voté, le 26 mai 2020,

un dispositif d'aides financières, financé par les réserves du Régime Complémentaire. Fin 2020, les aides versées aux cotisants ont représenté un total de 140 millions d'euros

Le versement d'une aide financière, sur demande aux :	Montant
Pédicures-podologues (non éligibles aux aides de la CNAMTS)	1 500 €
Masseurs-kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes	1 000 €
Infirmiers remplaçants	1 000 €
Infirmiers titulaires	500 €

Le Fonds d'Action Sociale (FAS)

Pour les situations les plus critiques, les membres de la Commission du FAS ont étudié les situations des affiliés en difficulté sérieuse pour faire face à leurs dépenses personnelles de la vie courante et accordé un secours financier.

De nouveaux services pour les retraités

L'attestation fiscale en ligne :

Comme tous les contribuables, les retraités doivent réaliser leur déclaration de revenus en respectant le calendrier établi par l'administration fiscale.

Chaque année, la CARPIMKO communique directement à l'administration fiscale le montant individuel des revenus versés au titre de la retraite.

Ainsi, la déclaration de revenus est déjà pré-remplie.

À compter de 2020, les affiliés ont pu accéder en ligne, dans leur Espace Personnel sécurisé CARPIMKO à leur attestation fiscale permettant de contrôler le montant de pension transmis.

Les services de retraite inter-régimes

La CARPIMKO a participé au développement des nouveaux services en ligne proposés par l'ensemble des régimes de retraite.

- Les affiliés peuvent retrouver dans leur Espace Personnel Info-retraite, les documents suivants :
 - Attestation fiscale
 - Attestation de paiement
 - · Historique des paiements (passés et à venir)
- Grâce au simulateur M@rel, les affiliés peuvent également effectuer une estimation de retraite. Différents paramètres peuvent être modifiés comme l'âge de départ ou l'estimation des futurs revenus. Une synthèse téléchargeable et imprimable est proposée.

 Les conjoints d'affiliés décédés peuvent demander leur pension de réversion en ligne. Cette demande est commune à toutes les caisses de retraite.

Une offre de service en évolution

Les chiffres clefs de la relation clients en 2020

318 867

appels téléphoniques reçus

- 26 %*

301 909

webmails reçus

+ 725 %*

1512525

connexions sur l'Espace Personnel

+ 248 %*

* Par rapport à l'année 2019

164 548

courriers reçus

- 13 %*

240

accueils physiques

- 57 %*

3 322 794

visites sur le site Internet

+ 183 %*

La dématérialisation au service des affiliés

La CARPIMKO est impliquée, conformément aux engagements de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée avec la CNAVPL, dans une amélioration de la qualité de service rendu aux affiliés. En 2020, cela s'est traduit notamment par:

- L'amélioration de l'information apportée aux cotisants et affiliés, à travers le projet de refonte du site internet et de nouvelles brochures thématiques mises en ligne ou adressées par courrier
- L'harmonisation des pratiques de réponses au téléphone entre les services de la CARPIMKO
- · La généralisation des échanges par mails avec les affiliés, permettant une orientation plus rapide des questions et la possibilité de transmettre des documents dématérialisés.

- La promotion du site Internet, des informations et services disponibles (mise à disposition des courriers adressés, attestations et formulaires à télécharger).
- Une refonte du système d'information interne qui permettra, en même temps que la refonte du site Internet, d'améliorer et de proposer de nouveaux services en ligne aux affiliés.



Le recouvrement des cotisations

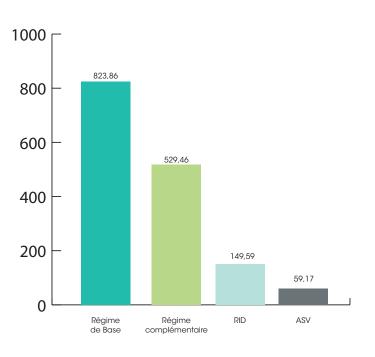
1,562 milliard d'euros de cotisations mis en recouvrement en 2020

92,87 %
Taux de recouvrement des cotisations

Recouvrement de l'année en cours

1,562 milliard d'euros de cotisations ont été mis en recouvrement au titre de l'année en cours en 2020. Ce sont 54,9 millions de plus qu'en 2019 soit +3,64 %.

Cotisations émises au titre de l'année en cours : (en millions d'euros)



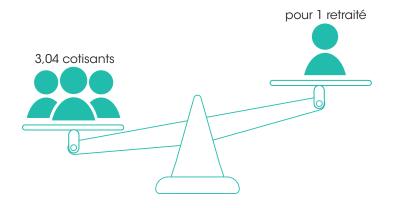
Les cotisations encaissées au 31 décembre 2020 se sont élevées à 1 milliard 450 millions d'euros, soit un taux de recouvrement de 92,87 % en diminution de 0,29 point par rapport à 2019.

Recouvrement des années antérieures

Le montant des cotisations mis en recouvrement sur les exercices antérieurs s'est élevé à 276 867 456 € au 31 décembre 2020 (+9,97 %), avec un taux de recouvrement de 28,59 %, en recul de 1,05 point par rapport à 2019.



Les chiffres clefs

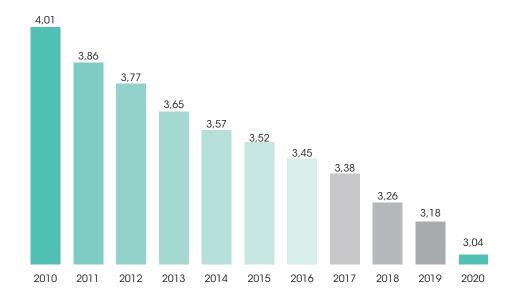


RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE



On appelle rapport démographique le rapport entre le nombre d'affiliés qui cotisent et le nombre de retraités (tous droits confondus).

Évolution sur 10 ans du nombre de cotisants pour un retraité :



<u>Âge moyen des auxiliaires médicaux libéraux affiliés à la CARPIMKO au 30 juin 2020 :</u> Âge moyen **Hommes** Femmes 43 ans et 5 mois 43 ans Moyenne cotisants 43 ans et 1 mois 28,3 % des cotisants 71,7 % des cotisants À la première affiliation 30 ans et 4 mois 64 ans et 01 mois Au départ à la retraite 73 ans et 1 mois 72 ans et 6 mois Moyenne retraités 72 ans et 8 mois 24.2 % des retraités 75.8 % des retraités

Les cotisants

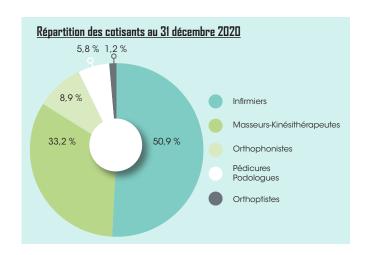
234 755 cotisants

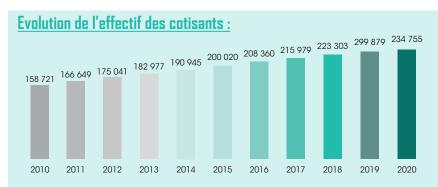
7 363 €
Cotisation annuelle
pour un revenu moyen
de 43 994 €*
*Régime de base
+ Régime Complémentaire
+ ASV + RID

+ 4 876 cotisants par rapport à 2019

14 729 affiliations nouvelles 2 836 ré-affiliations - 12 689 sorties 432 conjoints collaborateurs

-29 en 1 an





En 10 ans, l'effectif des cotisants a augmenté de 48 %

Progression des cotisants par profession :

Professions	Infirmiers	Masseurs-kinés	P.Podologues	Orthophonistes	Orthoptistes	Total
Cotisants au 31/12/2020	119 454	77 963	13 601	20 938	2 799	234 755
Progression en 2020	+ 2 296	+ 2 088	+ 159	+ 266	+ 67	+ 4 876
Rappel progression 2019	3 478	2 370	249	349	130	6 576
Part de progression de la profession en 2020	47,09 %	42,82 %	3,26 %	5,46 %	1,37 %	100 %

La progression nette est de 4 876 en 2020, contre 6 576 en 2019, soit un recul de 1 700 (- 25,9 %).

La progression de cotisants en 2020 est plus faible qu'en 2019 et ce, pour toutes les professions.

Les cotisants



Le revenu moyen 2019, déclaré en 2020, a baissé pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes par rapport à 2018 (respectivement -755 € et - 694 €), alors qu'il a progressé pour les autres professions (+ 667 € pour les pédicures-podologues, +284 € pour les orthophonistes et +914 € pour les orthoptistes).

Les retraités

785 millions d'euros de prestations retraites versées

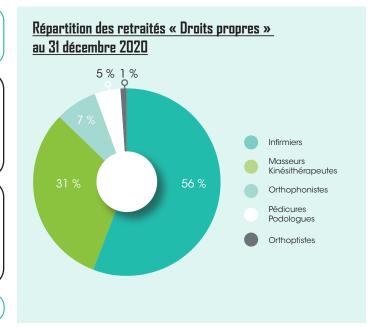
77 266 retraités

71 233 droits propres

5 708 liquidations du régime de base

6 033 droits dérivés

2 962 retraités en cumul activité-retraite



En 10 ans, l'effectif des retraités a augmenté de 95 %

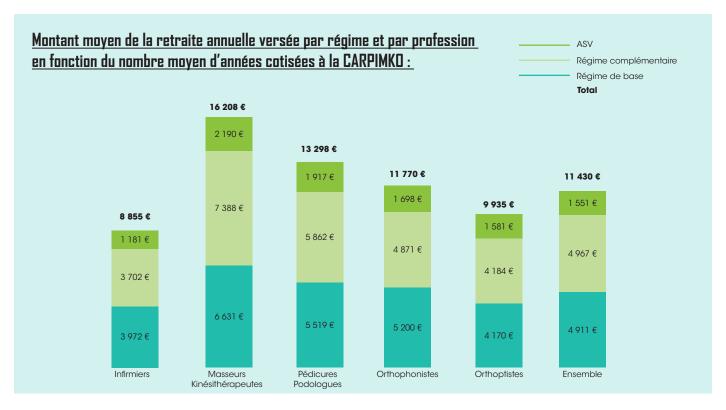
<u>Âge moyen de liquidation, en années, par profession et par sexe</u>

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020

	Âge		
	Homme	Femme	Total
Infimiers	64,32	63,48	63,57
Masseurs-kinés	65,69	64,33	65,21
P.Podologues	64,45	64,48	64,47
Orthophonistes	65,90	64,65	64,70
Orthoptistes	64,00	65,21	65,17
Ensemble	65,23	63,75	64,09

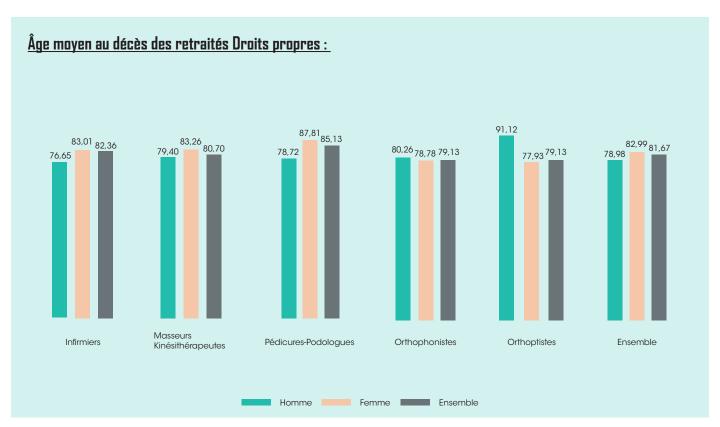
Les retraités





Les retraités

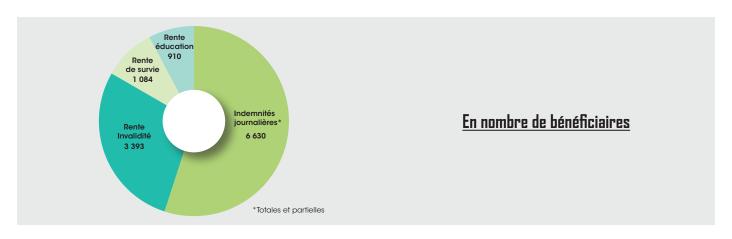
1 541 décès de retraités ont été enregistrés au cours de l'année 2020, soit +282 décès par rapport à 2019 (+22,4 %), dont 1 278 droits propres (+ 217 décès, soit +20,5 %) et 263 droits dérivés (+65, soit +32,8 %).

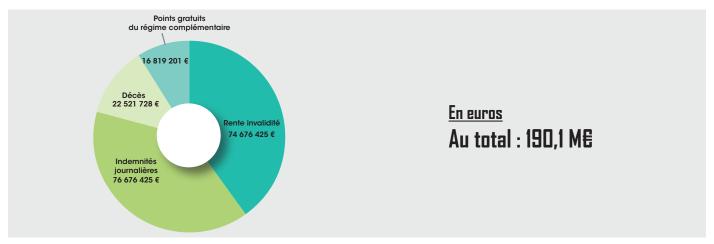




Les prestataires du régime Invalidité-Décès

Répartition des prestations RID :





Âge moyen des bénéficiaires :

Indemnités journalières

45 ans et 2 mois

1 121 252 journées entières indemnisées

24 930 journées partielles indemnisées Rentes invalidité

55 ans et 11 mois

3 064

années entières de rente versées

210 années partielles de rente versées

Rentes de survie

58 ans

Rentes éducation

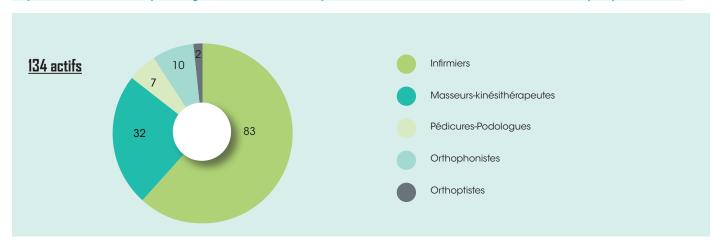
18 ans et 9 mois

1 031 années entières de rente de survie versées

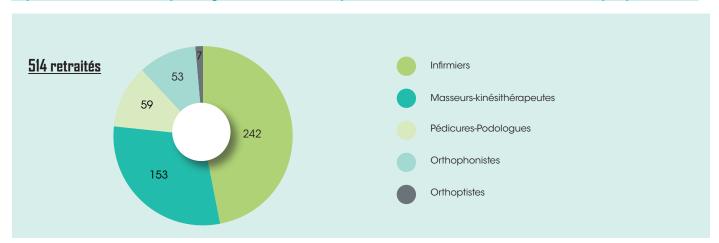
872 années partielles de rente d'éducation versées

Les bénéficiaires de l'action sociale

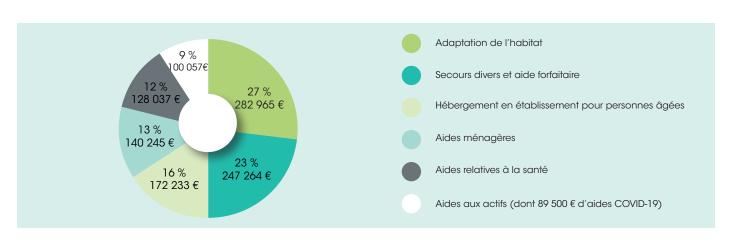
Répartition des actifs ayant reçu une aide accordée par le Fonds d'Action Sociale (FAS) Invalidité par profession :



Répartition des retraités ayant reçu une aide accordée par le Fonds d'Action Sociale (FAS) Retraite par profession :

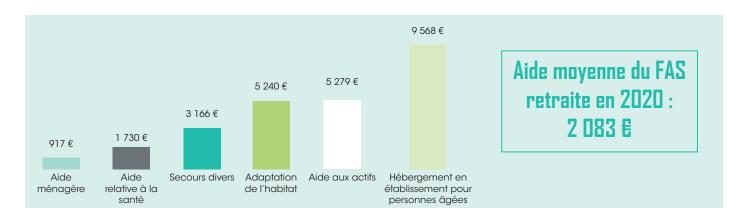


Répartition des aides accordées par le FAS Retraite (pour un total de 1 070 801 €), en pourcentage et en euros :

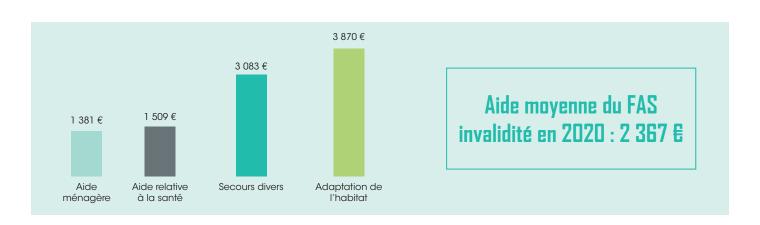


Les bénéficiaires de l'action sociale

Montant moyen versé aux 514 bénéficiaires du FAS retraite :



Montant moyen versé aux 134 bénéficiaires du FAS invalidité :





Bilan au 31 décembre 2020

Actif	Brut	Amort/provis	Total net	Total net 2019
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	2 223148.74 42 173 472.81 3 631 673 808.15	1 117 389.34 15 891 935.28 7 354 892.70	1 045 759.40 26 281 537.53 3 624 318 915.45	51 573.21 9 711 406.11 3 697 173 126.31
l. Actif immobilisé	3 676 070 429.70	24 424 217.32	3 651 646 212.38	3 706 936 105.63
Fournisseurs et comptes rattachés Créances d'exploitation Disponibilités Régularisations	28 964 134.03 367 932 384.47 274 772 088.56 359 990.78	24 252 101.48 154 569 151.13 990 935.08 0.00	4 712 032.55 213 363 233.34 273 781 153.48 359 990.78	6 307 007.54 196 718 677.75 194 082 433.23 259 575.46
II. Actif circulant	672 028 597.84	179 812 187.69	492 216 410.15	397 367 693.98
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
III. Charges à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	4 348 099 027.54	204 236 405.01	4 143 862 622.53	4 104 303 799.61
Total général Passif	4 348 099 027.54	204 236 405.01	4 143 862 622.53 Total net	4 104 303 799.61 Total net
	4 348 099 027.54	204 236 405.01		
Passif Réserves des gestions techniques Fonds d'action sociale	4 348 099 027.54	204 236 405.01	Total net 3 929 740 155.30 10 957 014.05	Total net 3 667 848 752.06 10 947 081.80
Passif Réserves des gestions techniques Fonds d'action sociale Résultats nets de l'exercice		204 236 405.01	Total net 3 929 740 155.30 10 957 014.05 37 949 994.00	Total net 3 667 848 752.06 10 947 081.80 261 891 403.24
Passif Réserves des gestions techniques Fonds d'action sociale Résultats nets de l'exercice I. Capitaux propres		204 236 405.01	Total net 3 929 740 155.30 10 957 014.05 37 949 994.00 3 978 802 670.93	Total net 3 667 848 752.06 10 947 081.80 261 891 403.24 3 940 687 237.10
Passif Réserves des gestions techniques Fonds d'action sociale Résultats nets de l'exercice I. Capitaux propres II. Provisions pour risque et ch Dettes financières Cotisants et clients extérieurs Dettes d'exploitation		204 236 405.01	Total net 3 929 740 155.30 10 957 014.05 37 949 994.00 3 978 802 670.93 41 047.74 374 211.93 27 837 315.58 136 807 376.35	Total net 3 667 848 752.06 10 947 081.80 261 891 403.24 3 940 687 237.10 566 387.35 367 653.24 37 240 266.50 125 442 255.42

Les frais de gestion administrative se sont élevés à 17 M€, soit 1,06 % des cotisations encaissées dans l'année.

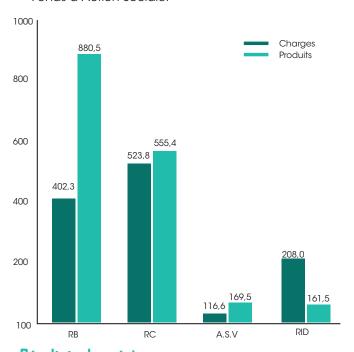
Certification des comptes 2020

Au terme des vérifications effectuées, le commissaire aux comptes a certifié que les comptes annuels de la Caisse sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'organisme à fin 2020.

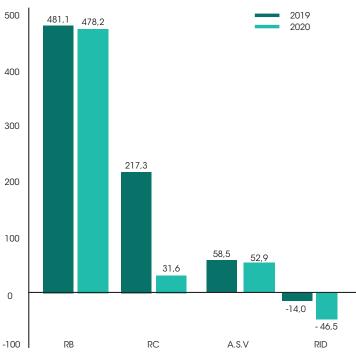
Compte de résultat de l'exercice 2020

Produits et charges par régimes (en millions d'euros)

Les montants indiqués sont ceux figurant dans les comptes. Pour le Régime de base, ils englobent toutes les charges dont le Fonds d'Action Sociale, la gestion administrative et tous les produits dont le Fonds d'Action Sociale.



Résultats des régimes (en millions d'euros)



Résultats des régimes (suite)

	2019	2020	Progression	En %
RB	481 065 199	478 182 890	-2 882 309	-0,60 %
RC	217 333 738	31 558 557	-185 775 181	-85,48 %
ASV	58 535 422	52 924 628	-5 610 794	-9,59 %
RID	-13 977 757	-46 533 191	-32 555 434	-232,91 %
Total	742 956 602	516 132 884	132 305 717	-30,53 %

Le résultat du Régime de Base est reversé à la CNAVPL.

Le résultat total de la gestion des régimes (hors RBL) s'élève à 516 132 884 €, en diminution de 132 305 717 € par rapport à 2019, soit -30,53 %. La forte progression du déficit du régime invaliditédécès est à noter, passant de -14,0 M€ en 2019 à -46,5 M€ (-232,91 %).

Le déficit du RID s'explique par plusieurs raisons : la montée en charge démographique du régime, la crise sanitaire en 2020 et l'amélioration des prestations votées en 2018 par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, la chute du résultat du Régime Complémentaire est imputable à l'aide COVID-19 (140,1 M€).

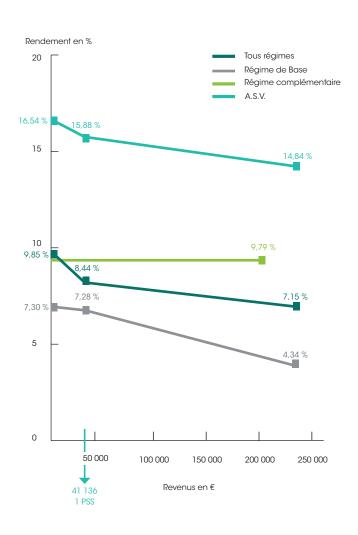
Les résultats techniques

Le rendement des régimes de retraite

Le taux de rendement technique est le rapport entre la valeur de service du point et la valeur d'acquisition du point. C'est ce que « rapportent » les points accumulés.

Le rendement des trois régimes s'est situé de 9,85 % à 7,15 % selon le niveau de revenu.

Au plafond annuel de la Sécurité Sociale (41 136 €), le rendement atteignait 8,44 %.





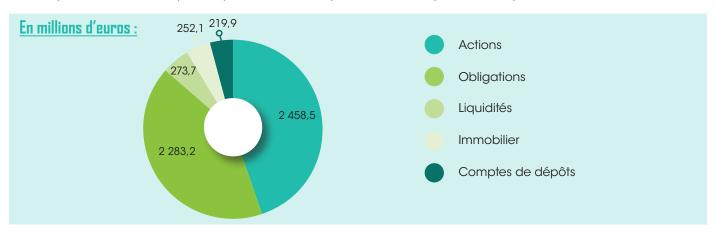
La gestion des réserves financières

Répartition du portefeuille d'investissement :

Au 31 décembre 2020, l'allocation d'actifs des réserves financières est la suivante :

- 44 % en actions (dont 0,6 % d'obligations convertibles)
- 49 % en produits de taux
- 7 % en immobilier papier.

L'évaluation du patrimoine de la Caisse est de 5 487,8 M€ au 31 décembre 2020, contre 5 460,3 M€ un an plus tôt, soit une progression de 27,4 M€ (+0,50 %), que l'on peut regrouper selon les grandes catégories suivantes :



Le montant des actifs de la Caisse en valeur actuelle est passé de 5 266 M€ au 31 décembre 2019 à 5 214 M€ au 31 décembre 2020, soit une baisse de 52,3 M€ ou -0,99 %, faisant suite à une progression de 622,5 M€ (+13,41 %) en 2019.

Cette baisse provient de celle des obligations pour 20,2 M€ (-1,0 %), des obligations court terme pour 108,3 M€ (-37,9 %) ainsi que des comptes de dépôts pour 9,0 M€ (-4,0 %).

En revanche, les obligations convertibles progressent de 14,0 M \in (+15,0 %), l'immobilier de 26,5 M \in (+11,7 %) et les actions de 44,9 M \in (+1,9 %).

La performance des placements :

La performance consolidée du portefeuille financier a été de +1,88 % (hors immobilier physique) pour l'exercice 2020, supérieure de près de 1 % à l'indice composite représentatif de l'allocation d'actifs au 31 décembre qui a affiché une performance de +0,89 %.

L'année 2020 aura été une année exceptionnelle en raison de la pandémie du COVID-19, que ce soit au plan sanitaire ou sur le plan économique. Les marchés actions ont terminé l'année 2020 en hausse, après avoir passé l'essentiel de l'année en zone négative, les marchés européens étant un peu à la traîne (environ - 3 %). Le marché obligataire affiche également des performances solides (environ 4 % en zone euro).

	Performance réalisée par le portefeuille
2016	3,90 %
2017	7,34 %
2018	-5,65 %
2019	13,11 %
2020	1,88 %
Moyenne sur la période	4,12 %

Rapport d'activité 2020

CARPIMKO

6 place Charles-de-Gaulle 78882 Saint-Quentin-Yvelines Cedex